

ETIQUETAGE – Réactions aux décisions européennes

Par Christophe NOISETTE

Publié le 02/12/2002

Voici quelques réactions qui ont suivi [l'adoption du projet de directive sur l'étiquetage](#).

M.Wallström, Commissaire Européen à l'Environnement, espère que « cet accord incite les 6 pays européens réfractaires à la levée du moratoire à envisager une politique contraire ». Seul le Danemark a objecté que des mesures assurant la protection de l'environnement étaient nécessaires avant de lever moratoire.

Pour Europabio(1), lobby des industries de biotechnologies, « la position commune adoptée par les Ministres européens de l'Agriculture montre leurs réticences quant à un encouragement pour l'utilisation des nouvelles technologies dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture ». Il estime que le seuil d'étiquetage de 0,5% pour la présence accidentelle d'OGM sera impossible à respecter pour les pays producteurs de plantes transgéniques. En ce qui concerne le seuil de 0,9%, Europabio considère que cela témoigne d'une ignorance volontaire des pratiques d'étiquetage actuelles et des seuils de détection adoptés par plusieurs pays, situés entre 1 et 5%.

De l'autre côté de l'Atlantique, cet accord a encore accru la possibilité du dépôt d'une plainte auprès de l'OMC contre le moratoire européen, et ce, malgré les craintes que le gouvernement américain a de provoquer une scission entre les pays européens. De leur côté, certains syndicats agricoles américains considèrent que les réglementations européennes vont même plus loin que le protocole de Carthagène. Quant à Roger Bate, directeur du Réseau de Politique Internationale, il considère ces règles d'étiquetage comme « non scientifiques, confuses et inconsistantes » et qu'elles vont se traduire en « un non-transfert vers les pays en voie de développement de technologies qui améliorent le niveau de vie ». Pour lui, l'étiquetage devrait être obligatoire uniquement en cas de danger immédiat pour la santé humaine.

Au Canada, les industries considèrent qu'il sera difficile de se conformer à ces nouvelles directives. Ainsi, le Président du Conseil Canadien pour le Colza considère ces mesures « désappointantes », car si l'huile de colza exportée est effectivement produite à partir d'OGM, le produit final ne contient plus aucune trace de la modification génétique. Il ajoute que « ce n'est ni un problème de santé ni un problème de sécurité mais un problème purement politique ». Le colza canadien n'est plus exporté en Europe depuis 1997.

Patty Rosher, Responsable du Département OGM au Bureau Canadien du Blé, estime que « le Canada pourrait s'accommoder de seuil à 5% mais à 0,5%, cela deviendrait impossible [...]. Ces mesures représentent clairement une barrière commerciale ».

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/etiquetage-reactions-aux-decisions-europeennes/